

SNCB pour les entreprises

Solutions de mobilité pour les employeurs et employés à un tarif intéressant.

- **Business e-ticketing**

Acheter en ligne des titres de transport sur facture, où et quand vous voulez.

- **Contrat tiers-payant**

Stimuler le transport domicile-travail durable et offrir un abonnement de train (gratuit) à vos employés.

- **Railease**

Une combinaison flexible et avantageuse de la voiture de société avec le train.



Business e-ticketing

Quoi ? Acheter en ligne des titres de transport sur facture, où et quand vous voulez.

Pour qui ? Pour les voyageurs en train occasionnels : employés, clients, visiteurs, etc.

Coût ? Vous payez uniquement les titres de transport que vous achetez. La conclusion d'un contrat et l'utilisation du Business Portail sont gratuites. Aucun quota minimum de tickets n'est exigé lors de la commande.

Avantages pour votre entreprise ?

- Possibilité d'acheter des tickets nominatifs 24h/7j via le Business Portail
- Large gamme de titres de transport et choix entre 3 types de contrats (voir ci-dessous)
- Contrôle des achats via des rapports détaillés

Avantages pour vos employés ?

- Les tickets sont immédiatement transmis : le voyageur peut embarquer aussitôt
- Voyager sans ticket est possible via e-ID ou smartphone
- Des tarifs plus avantageux pour les parkings SNCB (payants) dans les gares

Types de contrats	Titres de transport
1. Business	Standard Ticket, Brussels Airport Supplement
2. Business Plus	La gamme Business, complétée par les Weekend Tickets et Ticket to/from Charleroi Airport
3. Leisure	La gamme Business Plus, complétée par le Senior Tickets, Familles Nombreuses, Intervention Majorée et Youth Ticket



[Introduire directement une demande de contrat Business E-ticketing.](#)

Contrat tiers-payant

Quoi ? Stimuler le transport domicile-travail durable et offrir un abonnement de train (gratuit) à vos employés.

Pour qui ? Pour les employés qui se rendent quotidiennement au travail en train, éventuellement combiné à un abonnement TEC, De Lijn et/ou STIB.

Coût ? Vous payez [l'intervention patronale légale](#) pour les abonnements. Elle dépend de la distance parcourue pour un trajet spécifique (en moyenne 70%).

Gratuité transport Domicile-Travail ? Les employés du secteur privé dont l'intervention patronale contribue à hauteur de 80% du prix de leur abonnement, voyagent gratuitement en 2e classe grâce à l'intervention gouvernementale de 20%. Ce système 80/20 s'applique aussi aux abonnements combinés train + STIB, mais pas aux abonnements combinés train + De Lijn ou TEC.

Avantages pour votre entreprise ?

- Contribution à la responsabilité sociétale de votre entreprise sur le plan de la mobilité, ce qui augmente votre attractivité en tant qu'employeur
- Augmentation de la productivité de vos employés en leur évitant de perdre du temps dans les embouteillages et leur offrant la possibilité de travailler dans le train sur le chemin du travail
- Gestion aisée des abonnements via le Business Portail
- Un reporting détaillé sur les abonnements achetés, approprié à des fins fiscales

Avantages pour vos employés ?

- Une formule d'abonnement en fonction de leurs besoins de transport
- Renouvellement aisé de l'abonnement : en ligne, à l'automate de vente ou au guichet
- Exonération des charges patronales et ONSS si vos employés optent pour la déductibilité forfaitaire des frais professionnels dans leur déclaration d'impôts
- Des tarifs plus avantageux pour les parkings SNCB (payants) dans les gares (l'employeur peut également proposer un supplément parking)

Formules d'abonnements disponibles avec votre contrat tiers-payant

[Standard Abonnement](#)

[Unlimited Abonnement](#)

[Abonnement Mi-temps](#)

[City Pass Liège](#)

[City Pass Charleroi](#)

[City Pass Gand](#)

[City Pass Anvers](#)



[Introduire directement une demande de contrat Tiers-Payant](#)

Railease

Quoi ? Une combinaison flexible et avantageuse de la voiture de société avec le train.

Pour qui ? Pour les détenteurs d'une voiture de société qui prennent de temps en temps le train.

Coût ? À partir de 16,90 € par jour de voyage (un jour entier de voyage illimité en train sur l'ensemble du réseau SNCB, y compris vers Brussels Airport Zaventem). Formule de 20, 40 ou 60 jours de voyage : billets de validation de 20 jours de voyage en train, valable 1 an.

Railease *	Supplément		
20 jours de voyage	+ réseau De Lijn	+ réseau TEC	+ réseau STIB
2 ^{ème} classe : 338,00 €	64,00 €	66,00 €	59,00 €
1 ^{ère} classe : 517,00 €			

Avantages pour votre entreprise ?

- Combinable avec un abonnement TEC, De Lijn, STIB et B-Parking (moyennant un supplément de prix)
- Économie sur les coûts de leasing, frais de carburant, frais de parking et frais d'assurance
- Augmentation de la productivité de vos employés en leur évitant de perdre du temps dans les embouteillages et en leur offrant la possibilité de travailler dans le train sur leur chemin du travail.
- Les billets de validation peuvent être échangés entre employés titulaires d'une carte-mère

Avantages pour vos employés ?

- Possibilité de combiner la liberté de la voiture de société au confort du train
- Possibilité de prendre le train à leur convenance
- Plus aucune note de frais
- Des tarifs plus avantageux pour les parkings SNCB (payants) dans les gares

 [Introduire directement une demande de contrat Railease](#)

(*) Les tarifs des titres de transport s'entendent TVA comprise et sont valables jusqu'au 31/01/2021 inclus.

Services

En tant qu'entreprise cliente de la SNCB, vous bénéficiez des services suivants :

- **Business Center :**

Pour toutes vos questions techniques et administratives. Il est également votre interlocuteur pour la conclusion d'un contrat.

Accessible les jours ouvrables, de 9h à 17h :

Par téléphone : 02 528 25 28

Via le [formulaire web](#)

Par e-mail : business@sncb.be

- **Business Portal :**

Un outil unique pour la gestion de tous vos contrats et de tous vos achats. Il sert également au reporting (fiscal). Vous pouvez en outre introduire de nouvelles demandes de contrats via votre Business Portal.

- **Facturation :**

Une facture mensuelle, envoyée par courrier ou par e-mail + paiement 30 jours après la date de facturation. La TVA de 6 % peut être récupérée et les factures SNCB sont 100 % déductibles fiscalement.



[Plus d'infos sur nos solutions de mobilité pour les employeurs et employés](#)